



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**Unité régulation des marchés /
droits à produire / Certificats**

Montreuil, le 04 novembre 2014

12 rue Henri Rol Tanguy
TSA 20002
93555 Montreuil sous bois Cedex

Dossier suivi par : Mr STASSI S.
Tél : 01 73 30 32 93
Mail : saverio.stassi@franceagrimer.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 07 / 2014

**THEME : CERTIFICATS D'IMPORTATION, CONTINGENTS TARIFAIRES DANS LE
SECTEUR DES CEREALES**

**Objet : Notice d'information concernant l'ouverture et les modalités de gestion
de contingents tarifaire d'importation de produits originaires d'Ukraine**

Références réglementaires:

- Règlement (CE) n° 376/2008 portant modalités communes d'application du régime des certificats d'importation, d'exportation et préfixation pour les produits agricoles,
- Règlement (CE) n° 1301/2006 établissant des règles communes pour l'administration des contingents tarifaires d'importation pour les produits agricoles,
- Règlement (CE) n° 374/2014 concernant la réduction ou l'élimination des droits de douane sur les marchandises originaires d'Ukraine

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

Note aux opérateurs n° 07

04/11/2014

Les règlements (UE) repris ci-dessous ont été modifiés dans le but de prolonger au **31 décembre 2015** le bénéfice du régime préférentiel sur les marchandises originaires d'Ukraine.

416/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation de certaines **céréales** originaires d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1169/2014.

414/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation de l'Union en ce qui concerne la **viande porcine** originaire d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1168/2014.

413/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation de l'Union en ce qui concerne la **viande de volaille** originaire d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1167/2014.

411/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation de l'Union en ce qui concerne la **viande bovine** originaire d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1164/2014.

412/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation de l'Union en ce qui concerne **les œufs, les ovoproduits et les ovoalbumines** originaire d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1166/2014.

415/2014 du 23 avril 2014 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires d'importation pour les **produits laitiers** originaires d'Ukraine. Modifié par le règlement (UE) 1165/2014.

**Pour Le Directeur Général et par délégation le chef de
L'Unité Régulation Des Marchés, Droits à Produire et Certificat**

NACHBAUR Guy

Pour le Directeur Général et par délégation
Le chef d'unité
Régulation des marchés, droits à produire et certificats

Guy NACHBAUR

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.